

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026  
COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le Maire fait l'appel des membres du Conseil municipal.

**Sont présents :** Adrien JEHENNE, Maire ; Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, Nadia JEHAN FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire ; David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons ; Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILLI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE, Conseillers municipaux,

**Sont absents excusés :** Nadia JEHAN-FAUDET

**Ont donné procuration :** Nadia JEHAN-FAUDET à Adrien JEHENNE

Et désigne **le secrétaire de séance** : Nadège BOULE

**Monsieur le Maire demande à ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : désignation des 3 représentants au SDEAU50 et 2 représentants au SDEM50.**

**Observations :** -

**Vote :** accepté à l'unanimité

-----  
**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 mars 2026**

*Rapporteur : Adrien JEHENNE*

*Délibération 2026.03.02.01*

Le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

**Observations :** -

**Vote :** approuvé à l'unanimité

-----  
**2. Mise en place des commissions municipales**

*Rapporteur : Adrien JEHENNE*

*Délibération 2026.03.02.02*

Le Maire, Adrien JEHENNE, explique que les différentes thématiques sur lesquelles la commune est amenée à travailler sont réparties au sein de commissions. Ces commissions sont présentées aux membres du Conseil qui sont invités à s'inscrire afin de travailler sur les différents sujets qui seront ensuite présentés et votés en Conseil.

**Observations :** Le Maire propose que le tableau soit envoyé indépendamment du PV ou CR, afin que tout le monde vérifie qu'il est bien inscrit dans la commission qu'il souhaite ou qu'il indique les modifications ou compléments.

**Vote :** adopté à l'unanimité



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026  
NOTE DE SYNTHÈSE

Version 1  
2026 03 26

Nom de la Commission	Président	Membres
Ressources (finances et personnel)	Adrien JEHENNE	Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Joël RENAULT, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Sébastien DANGUY, Mickaël ROGER, Emilie DESVOL, Séverine LEPROVOST, Magali HARIVEL, Nadia JEHAN-FAUDET et Bruno FORGEAIS
Travaux et voirie	Mickaël ROGER	David GIROULT, Emilie DESVOL, Sébastien DANGUY, Didier BOULAY, Patrick HUARD, Bruno FORGEAIS, Jean-Claude DESMASURES, Joël RENAULT, François MESTRES, Jérôme GAHERY et Manuella HAMEL
Commerce, marchés forains, artisanat et économie	Jérôme GAHERY	Joël RENAULT, Anne-Marie ARSENE, Jean-Claude DESMASURES, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Marlène BONNEL, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE, Mickaël ROGER et Emilie DESVOL
Sports, jeunesse et vie associative	Manuella HAMEL	Mickaël ROGER, Nadège BOULE, Marlène BONNEL, Christelle MARIE, Didier BOULAY, Anne-Marie ARSENE, Evelyne HILLIOU, Bernard LEMOUSSU, Jérôme GAHERY et Nadia JEHAN-FAUDET
Santé et prévention	Emilie DESVOL	Jérôme GAHERY, Manuella HAMEL, François MESTRES, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Jean-Claude DESMASURES, Nelly MAUDUIT JOSEPH, Damien HILI, Marlène BONNEL, Mickaël ROGER, David GIROULT et Nadia JEHAN-FAUDET
Scolaire	Nadia JEHAN	Manuella HAMEL, Louis-René de la PERRAUDIERE, Nelly MAUDUIT JOSEPH, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Didier BOULAY, Séverine LEPROVOST, Nadège BOULE et David GIROULT
Culture et citoyenneté	Nadia JEHAN	François MESTRES, Bernard LEMOUSSU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET et Louis-René de la PERRAUDIERE
Agriculture et développement durable	David GIROULT	Jérôme GAHERY, Joël RENAULT, Jean-Claude DESMASURES, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Sébastien DANGUY, Emilie DESVOL et Nadia JEHAN-FAUDET
Communication, bulletin municipal et évènementiel	Manuella HAMEL	Magali HARIVEL, Damien HILI, Anne-Marie ARSENE, Sébastien DANGUY, Jérôme GAHERY et Nadia JEHAN-FAUDET
Logement et camping	François MESTRES	Emilie DESVOL, David GIROULT, Mickaël ROGER, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Bernadette AVELINE, Anne-Marie ARSENE, Evelyne HILLIOU, Joël RENAULT, Jérôme GAHERY et Nadia JEHAN-FAUDET

### 3. Mise en place des groupes de travail : règlement du cimetière, comité de pilotage petite ville de demain, adressage

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.03.02.03

Le Maire, Adrien JEHENNE, explique aux membres du Conseil qu'en complément des commissions, des Groupes de travail aux thématiques très précises et pouvant émaner, ou non, des commissions, sont créés. Ces groupes de travail ont vocation à exister le temps de mettre en œuvre le sujet qui demande un investissement spécifique et qui ensuite, peuvent être de nouveau géré dans leur fonctionnement quotidien au sein d'une commission. Des groupes de travail seront donc possiblement créés et dissous durant la durée du mandat.

Les groupes de travail sont actuellement les suivants :

Nom du GT	Référent	Membres
Elaboration du règlement du cimetière	Mickaël ROGER	David GIROULT, Emilie DESVOL, Marlène BONNEL, Sébastien DANGUY, Christelle MARIE, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Louis-René de la PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS,
Comité de pilotage « petite ville de demain » (PVD)	Adrien JEHENNE	Jérôme GAHERY, Manuella HAMEL, François MESTRES, Anne-Marie ARSENE, Bernadette AVELINE, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Magali HARIVEL, Mickaël ROGER, Emilie DESVOL, David GIROULT, Nadia JEHAN-FAUDET
Adressage	David GIROULT et Magali HARIVEL	Anne-Marie ARSENE, Bruno FORGEAIS, Nelly MAUDUIT-JOSEPH

**Observations :** -

**Vote :** adopté à l'unanimité

### 4. Délibérations sur les indemnités du Maire et des Adjoints

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibérations n°2026.03.02.04 et n°2026.03.02.05

En application de l'article L.2121-23 et L.2123-24 du CGCT, les indemnités maximales susceptibles d'être attribuées par le Conseil municipal pour une commune de notre strate sont les suivantes :

- > Indemnité du Maire : 55.70% de l'indice Brut terminal 4 110.52€,
- > Indemnités des Adjoints : 21.38% de l'Indice Brut terminal 4 110.52€,
- > Indemnité du Maire Délégué de Vengeons : 28.10% de l'Indice Brut terminal 4 110.52€.

En application de la Loi n° 96-142 du 21 février 1996, Sourdeval avant un ex-Chef-Lieu de Canton, ces indemnités sont majorées de 15%, ce qui donne des indemnités brutes maximales de :

- > Indemnité du Maire : 64.06% de l'indice Brut terminal 4 110.52€,
- > Indemnités des Adjoints : 24.59% de l'Indice Brut terminal 4 110.52€,
- > Indemnité du Maire Délégué de Vengeons : 32.32% de l'Indice Brut terminal 4 110.52€.

En résumé, le tableau ci-dessous présente les indemnités proposées pour le Maire, le Maire Délégué de Vengeons et les adjoints dont les taux sont calculés sur la base de l'IB terminal :

	Taux réglementaire	Indemnité brute réglementaire	Taux proposé	Indemnité brute	Taux proposé majoré	Indemnité brute majorée
Maire	55.70%	2 289.56 €	52.50%	2 158.02 €	60.375%	2 481.73 €
1er adjoint	21.38%	878.83 €	22.50%	924.87 €	25.875%	1 063.60 €
2ème adjoint	21.38%	878.83 €	14.50%	596.03 €	16.675%	685.43 €
3ème adjoint	21.38%	878.83 €	14.50%	596.03 €	16.675%	685.43 €



4ème adjoint	21.38%	878.83 €	14.50%	596.03 €	16.675%	685.43 €
5ème adjoint	21.38%	878.83 €	14.50%	596.03 €	16.675%	685.43 €
6ème adjoint	21.38%	878.83 €	14.50%	596.03 €	16.675%	685.43 €
Maire délégué	28.10%	1 155.06 €	25.50%	1 048.18 €	29.325%	1 205.41 €

Monsieur le Maire complète son propos en indiquant les montants annuels des indemnités des élus :

Budget annuel réglementaire mandat actuel =	104 611.09€
Budget annuel réglementaire majoré =	120 302.75€
Budget annuel majoré proposé =	98 134.55€

Au vu de ces éléments, M. le Maire propose de délibérer pour :  
> valider le taux de base des indemnités des élus selon la répartition suivante (délibération 2026.03.02.04)  
> valider la majoration de 15% du taux de base liée au statut d'ex-Chef-Lieu de Canton (délibération 2026.03.02.05)

**Observations :** -

**Vote :** les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité

## 5. Election de la commission d'appels d'offres

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.03.02.06

La commission d'appels d'offres est composée du Maire, qui en est Président de droit, de 3 membres titulaires et de leurs suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal est invité à élire la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
David GIROULT	Sébastien DANGUY
Mickaël ROGER	Patrick HUARD
Emilie DESVOL	Nelly MAUDUIT-JOSEPH

**Observations :** Sébastien DANGUY demande confirmation que le suppléant n'est bien présent que si le titulaire est absent, ce que Monsieur le Maire confirme.

**Vote :** adopté à l'unanimité

## 6. Proposition de représentants pour la commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.03.02.07

Conformément à l'article 1 du code général des impôts (C.G.I.), une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, si la population est supérieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.



Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Un commissaire au moins doit être domicilié en dehors de la Commune.

Le Conseil municipal est donc invité à proposer une liste de 32 noms de contribuables en vue de la constitution de la commission.

Pour rappel, les noms proposés à Monsieur le Directeur des Finances Publiques dans le cadre de la précédente constitution de la commission sont les suivants :

- M. Christophe BAZIN,
- Mme Armande CASTILLO,
- M. Marcel CHENU,
- M. Sébastien DANGUY,
- Mme Bernadette DECEROIT,
- M. Jean-Claude DESMASURES,
- Mme Emilie DESVOL,
- M. Bruno ESCROIGNARD,
- M. GAHERY Jérôme,
- M. David GIROULT,
- Mme Françoise GOHORY,
- M. Gérard HAMEL,
- M. Serge HARDOUIN,
- M. Claude HESLOUIS,
- Mme Odile JARDIN,
- M. Franck JOSEPH,
- Mme Marylène LECORDIER,
- M. Claude LECOURT,
- Mme Françoise LEFRANCAIS,
- Mme Frédérique MALACH,
- Mme Sylvie MALLE,
- Mme Nelly MAUDUIT-JOSEPH,
- M. Alain MAZIER,
- M. Gilbert POTTIER,
- M. Camille ROBLIN,
- Mme Jacqueline SAUVE,
- M. Emmanuel SEGUIN,
- M. Maxime TARDIF,
- M. Michel YVER,
- Mme Laurence GRASSET

Monsieur le Maire demande si les personnes membres du Conseil et présents dans la liste souhaitent de nouveau être proposé. Le Maire explique que proposer Laurence GRASSET, agent communal en charge de l'urbanisme récemment parti à la retraite pourrait être un atout pour la commission.

De même, deux personnes sont décédées, Monsieur Denis JOSEPH et Monsieur Patrick GIROULT (commune de Gathemo), il convient donc de les remplacer. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'il y a un volontaire pour rejoindre la liste des personnes qui sera proposée, ainsi qu'une personne extérieure à la Commune.

**Observations :** Bernard LEMOUSSU demande si Sylvie MALLE peut être contactée car elle habite à ROULOURED maintenant. Mickaël ROGER et François MESTRES sont candidats.

**Vote :** approuvé à l'unanimité



---

## 7. Désignation d'un représentant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.03.02.08

En application de l'article 1609-9-C du Code général des impôts, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie a procédé par délibération en date du 16 janvier 2017 à la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Le rôle de cette instance est de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des Communes vers la Communauté d'Agglomération et inversement.

La C.L.E.C.T. est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque Conseil Municipal dispose d'un représentant qu'il devra désigner.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie et la Commune de SOURDEVAL.

Monsieur le Maire propose le titulaire et le suppléant suivant : Manuella HAMEL titulaire et Adrien JEHENNE suppléant

**Vote** : approuvé à l'unanimité

---

## 8. Délibération en vue de désigner les représentants de la commune au SDEM50

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.03.02.09

Le Conseil Municipal est invité à désigner en son sein, 2 délégués, pour siéger au Collège de représentant des communes adhérentes au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.

Le Maire indique que vu les enjeux pour la Commune sur les thématiques de l'énergie, il souhaite être délégué de la Commune. Il reste donc un poste à pouvoir ; les candidats sont invités à se manifester.

Suite à la déclaration des candidats, les membres du Conseil sont invités à délibérer et à désigner leurs représentants au SDEM50.

Le Maire propose sa candidature ainsi que celle de Mickaël ROGER

**Vote** : adopté à l'unanimité

---

## 9. Délibération en vue de désigner des représentants du SDEAU50

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.03.02.10

Dans le cadre de la désignation de délégués au SDEAU, les communes doivent délibérer pour nommer un ou plusieurs représentants titulaires, qui peuvent être des élus municipaux comme des élus communautaires.

Concernant la commune de Sourdeval, il convient de désigner 3 représentants pour siéger au collège électoral.

Le Maire demande aux volontaires pour représenter la Commune au SDEAU de se manifester.

**Vote** : adopté à l'unanimité



## 10. Adressage

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.03.02.11

Par délibération du 15 Juillet 2025, le conseil municipal a validé le nom des voies et des lieux dits proposés par le groupe de travail en charge de la démarche d'adressage.

En collaboration avec Manche Numérique, et depuis quelques mois, la seconde phase de la démarche est en cours. Un travail important de numérotation a été réalisé par les élus du groupe de travail sur la Base d'Adresse Locale (BAL) et une mise à jour de certaines voies (ajout ou modification) est proposée au conseil municipal afin que la BAL corresponde au mieux à la réalité du terrain.

Les voies à ajouter ou à modifier sont :

> A Vengeons :

- Impasse des Lavandières => Chemin des Lavandières
- Chemin du Puits

> A Sourdeval :

- Route de Mortain => Rue de Mortain
- Route des Vallées Durand => Rue des Vallées Durand
- Chemin de la République => Chemin des Douanes
- Route de Bellevue => Route de la Chapelle de Montfort
- Impasse de l'Aube
- Impasse les Triolettes
- Impasse les Hirondelles
- Impasse Saint Joseph
- Route du Pont Morel
- Route du Mont Joli
- Chemin de la Boissière
- Chemin des Ravins
- Chemin Edmond Lebrun

Le Conseil municipal,

**VU** l'article L2212-2 du code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le décret du 11 août 2022 « relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions » précisant les modalités d'application de l'article 169 de la Loi 3DS,

**VU** la délibération du 15 juillet 2025 validant les noms des voies communales et les lieux-dits attribués,

**VU** le travail réalisé par le groupe projet pour la modification et ajout de voies,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt communal que représente la dénomination des voies et des lieux-dits,

### DÉCIDE,

> de valider la liste des noms attribués mis à jour pour l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits pour chacune des communes déléguées de Sourdeval,

> d'adopter les dénominations suivantes,

> d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Vote** : adopté à l'unanimité



### 11. Petite ville de demain : prolongation du dispositif

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.03.02.12

**VU** que notre commune a été lauréate du programme petite ville de demain mis en place par l'Etat pour apporter un soutien à la redynamisation et au rôle structurant des petites villes,

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion à ce programme a permis de bénéficier d'un co-financement pour un poste de chef de projet de 13h00 par semaine pour nous accompagner dans sa mise en œuvre. Financé à 75%,

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre, une convention-cadre valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) a été signée le 25.04.2023 par la Communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel Normandie à Avranches et les 9 communes PVD (Avranches, Brécéy, Le Teilleul, Mortain-Bocage, Pontorson, Saint-Hilaire du Harcouët, Saint-James, Sartilly-Baie Bocage et Sourdeval), et l'Etat,

**CONSIDÉRANT** que le 13 juin 2025, lors des assises de l'association des Petites Villes de France, le 1<sup>er</sup> ministre a annoncé la prolongation du programme PVD jusqu'au 31 décembre 2026 alors que le programme PVD s'achève en mars 2026,

**CONSIDÉRANT** que par ailleurs l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a informé de la validation de la prolongation des financements des chefs de projet PVD jusqu'au 31 décembre 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réaliser un avenant à la convention cadre ainsi qu'à l'arrêté de financement des postes de chefs de projet afin de prendre en compte cette prolongation,

**CONSIDÉRANT** que les élus de la Communauté d'Agglomération sont favorables à une prolongation sans pour autant prolonger les chefs de projets de l'Agglomération,

**CONSIDÉRANT** que ce sujet a été voté en Conseil d'Agglomération,

**CONSIDÉRANT** qu'il est envisagé de conserver le poste de chef de projet PVD à raison de 13 heures par semaine au-delà du 31 décembre 2026, même sans aucune aide financière,

**CONSIDÉRANT** que ce renouvellement d'emploi sera à discuter en Conseil Municipal au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les avenants de prolongation du dispositif PVD à la convention cadre et à l'arrêté de financement du poste de chef de projet.

**Observations** : le Maire propose dans un 1<sup>er</sup> temps de valider la prolongation de la convention de mise à disposition avec l'Agglomération Mont Saint Michel Normandie.

**Votes** : adopté à l'unanimité

Le Maire remercie l'assemblée et le travail de Mathieu qui est de qualité et qui finance lui-même largement son poste vu les subventions qu'il sollicite et obtient pour les projets de la commune.



## 12. Délibération en vue d'autoriser le SDEM50 à réaliser les travaux d'éclairage public dans la tranche 1 du lotissement des Boutons d'Or

Rapporteur Mickaël ROGER

Délibération n°2026.03.02.13

Suite à la réalisation de l'aménagement de la tranche 1 du lotissement Les Boutons d'or, il est nécessaire de réaliser les travaux définitifs de mise en place des réseaux d'éclairage public.

Le SDEM propose d'accompagner la Commune pour la réalisation et le suivi des travaux.

Les travaux consisteraient en la mise en place des câbles, des massifs et des luminaires d'éclairage.

L'estimation du coût global pour ces travaux est de 88 200€ht et le montant de la participation de la Commune s'établirait à environ 79 380€ht. En cas d'annulation du projet, les dépenses engagées par le SDEM lui seront dues.

### Les Membres du conseil municipal sont invités à délibérer pour :

- > Décider de la réalisation des travaux,
- > Demander au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le second trimestre 2026,
- > Accepter une participation de la commune de 79 380€,
- > S'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal de 2026,
- > S'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- > Donner pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

**Vote** : adopté à l'unanimité

## 13. Questions diverses

**Anne Marie ARSENE** demande à qui revient l'entretien des trottoirs car si la ville est belle, il n'en est pas de même pour les trottoirs. **Mickaël ROGER** explique que la saison hivernale a été très humide, et que donc, il faut comprendre que les désherbages vont reprendre. Il faut que l'ensemble de la commune soit remis en état sur ce plan.

**Anne Marie ARSENE** demande comment cela se fait que le colombarium du cimetière actuel est tout vert. **Mickaël ROGER** explique que la chaîne de pluie ne remplit pas le rôle exposé par l'architecte à l'époque et une gouttière va être installée.

**Adrien JEHENNE** explique que les services de la ville sont bien sollicités, que la saison a été très humide.

**Mickaël ROGER** explique que chaque commerçants et habitants devraient prendre le soin de désherber afin d'entretenir le trottoir, dans sa partie entre le mur de l'habitation et le trottoir.

**Nelly MAUDUIT JOSEPH** explique que le long de la voie verte, la maison du garde barrière est à l'abandon, les gens se garent n'importe comment. **Adrien JEHENNE** explique que l'acte d'achat a été signé et qu'il faut la démolir.

**Louis-René de la PERRAUDIERE** explique que l'Evêque vient à Sourdeval le 11 avril et que dans ce contexte, **Adrien JEHENNE** avait proposé de l'accueil à la Mairie. **Adrien JEHENNE** explique que Monseigneur CADORD sera accueilli le samedi 11 avril, à midi autour d'un apéritif déjeunatoire. A Sourdeval, **Louis-René de la PERRAUDIERE** explique qu'un rallye pour les enfants est prévu tout comme d'autres visites.

Après s'être assuré qu'il n'y a plus de question, Monsieur le Maire lève la séance à 21h26.